

Conseil d'Administration Séance du 20 novembre 2024 à 14h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		X	
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER	Х		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET		X	
8. Jacques CONVERT		X	
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ		X	
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER		X	
16. Alain HOTIER		Χ	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		Х	
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		Х	
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X	/	

Autres présents non votants :

Marie RENAUD Muriel BORRELY-DUBINI Directrice du CIAS Grand Lac Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14.11.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 20 novembre 2024 a été transmis le 14 novembre 2024 (faute quorum), ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les Bains, le 20 novembre 2024

Le Président, Renaud BERETTI

Secrétaire de Séance, Christian MOUNIER The Grane Gr

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand La cosé du recours entreunteux 073-267303428-20241120-DELIBE9-DE de vant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble (Bétés) issumante la deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.





DÉLIBÉRATION

N°:2

Année : 2024

Exécutoire le : 2 1 NOV. 2024

Publiée/Notifiée le : 2 1 NOV. 2024

Visée le : 2 1 NOV. 2024

ADMINISTRATION GENERALE VOTE DES TARIFS 2025 - SERVICE D'AIDE A DOMICILE CIAS GRAND LAC

Monsieur le Président rappelle que les prestations du Service d'Aide A Domicile sont payantes, 90% des usagers bénéficient d'une aide dans la prise en charge de ces heures via le Département (APA) ou la mutuelle ou caisse de retraite et ne payent alors que le reste à charge (variable par usager) du coût de l'intervention.

Pour les usagers ne bénéficiant pas d'aide financière, ils payent alors la totalité du tarif de la prestation selon les tarifs précisés en annexe. La recette des heures dites « payantes » représente 5 344 heures en 2023 et 4 930 heures de janvier à août 2024 (pour un montant de 62 485€ sur cette même période).

Dans les payants, nous retrouvons aussi les personnes APA ou autres aides qui ont des besoins supérieurs au plan d'aide accordé et qui le dépassent. L'impact de l'augmentation est à prendre en compte aussi pour ces personnes.

Il convient d'autoriser le Président à valider les tarifs du Service d'Aide à Domicile pour 2025, joint à la présente délibération, qui entreront en vigueur le 1ier janvier 2025.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,

- APPROUVE les tarifs proposés annexés à la présente délibération et applicables au 1er janvier 2025 pour le Service d'Aide à Domicile

- Conseillers en exercice : 25

Présents : 7

Présents et représentés : 7

Votants : 4

Pour : 🎗

Contre : O

Abstentions : O Blancs: O

Aix-les Bains, le 20 novembre 2024

Le President, Rena BERETTI

Le secrétaire de séance Christian MOUNIER

Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20241120-DELIB90-DE Date de télétransmission : 21/11/2024 Date de réception préfecture : 21/11/2024



$C\ IA\ S\ Grand\ Lac$ Service d'aide à domicile / Activité non tarifée*

Tarifs 2025

Usagers non imposables à l'IRPP**			
	2024	2025	
Du lundi au samedi	19,18	19,86	
Dimanche	26,28	27,21	
Usagers imposables à l'IRPP*			
	2024	2025	
Du lundi au samedi	25,26	26,16	
Dimanche	33,93	35,13	
Frais de déplacement			
Par kilomètre	0,75	0,78	
Autres			
Mutuelles et autres financeurs (tarifs non conventionnés)	26,30€ (CNAV)	en attente de parution	

*Tarifs appliqués aux usagers du service d'aide à domicile non pris en charge par le Conseil Départemental ou les caisses de retraite (dépassement des crédits alloués, en fin d'exercice, ou financement non prévu par la caisse...)

Est considéré comme non imposable le contribuable dont la ligne « impôt sur les revenus soumis au barème » / « impôt soumis au barème »

(=ligne n°14) sur l'avis d'imposition est égale à 0 €. Est également considéré comme non-imposable le contribuable qui n'a pas d'impôt à régler du fait de l'application de la décote en cas de faibles ressources.

Acte à classer

DELIB90

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2024-11-21T10-06-16.01 (MI257060838)

Identifiant unique de l'acte :

073-267303428-20241120-DELIB90-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

Vote des tarifs 2025 pour le Service d'Aide à Domicile

du CIAS Grand Lac -

Date de décision :

20/11/2024

Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.10. Divers

7.10.2. Tarifs des services publics

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte:

Multicanal: Non

2 DELIB AG Vote tarifs SAD 2025

Pièces jointes :

2-1 Tarifs 2025 SAD.PDF

Type PJ: 21_RP - Rapport de présentation



<u>Imprimer la PJ avec le tampon AR</u>

<u>Imprimer la PJ avec le tampon AR</u>

Page de garde CA

Type PJ: 99_DE - Délibération





Annuler

Préparé **Transmis**

Accusé de réception

Date 21/11/24 à 10:06 Date 21/11/24 à 10:06 Date 21/11/24 à 10:12 Par BORRELY DUBINI Muriel

Par BORRELY DUBINI Muriel